COMITE SYNDICAL 4 février 2019 à 18 h 00 50190 PERIERS

Relevé de décisions

Extrait de délibération

CS 2019/10 Finances locales - Divers - Marché public TRA-2016-03 "Travaux sur l'ENS des marais des Ponts d'Ouve" - Lot 1 "Coupe de roseaux et saules sur îlots et abords du plan d'eau" - plan d'échelonnement

Affiché le 4 mars 2019

Le Comité Syndical du Parc naturel régional des Marais du Cotentin et du Bessin s'est réuni le 4 février 2019 à 18 h à PERIERS sur convocation de ses membres en date du 28 janvier 2019.

ÉTAIENT PRÉSENTS

avec voix délibérative

Pour la Région

Hubert LEFEVRE (pouvoirs de Claudie LAUNOY et de Nathalie THIERRY), Pascal MARIE, Florence MAZIER

Pour les conseillers départementaux

Nicole **GODARD** (pouvoir de Jacques COQUELIN), Maryse **LE GOFF** (pouvoir de Françoise LEROSSIGNOL), Jean **MORIN**

Pour les Communautés de Communes

Pierre AUBRIL, Michel COUILLARD, Michel FAUVEL, René HARDY, Anne HEBERT, Laurent PIEN

Pour les communes

Stéphan BARRAULT (La Meauffe - pouvoir de Yann MOUCHEL), André CARPENTIER (Millières), Didier CORNIERE (Sainte Mère Eglise), Daniel ENAULT (Doville), Jean-Claude HAIZE (Carentan les Marais), Laurent HUET (Vaudrimesnil), Jean-Marc JOLY (Hémevez), Laure LEDANOIS (Pirou), Henri LEMOIGNE (Créances), Sylvain LEREDDE (Rampan), Jocelyne LEVAVASSEUR (Fresville - pouvoir d'Alexandra UHLMANN), Marinette MIGAULT (Rauville la Place), Jean-Marie POULAIN (Montsenelle - pouvoir de Frédéric MALVAUD), Gérard TAPIN (Marchésieux), Jean-Michel GREEN (Isigny sur Mer - pouvoir de Michel MAUDUIT), Erick JEANNE (Trévières - pouvoir de Michel MARIETTE)

avec voix consultative

Thierry **RENAUD** (SCOT Centre-Manche), Valérie **BALAGUER** (Conseil départemental de la Manche), Michel **FAUVEL** (Chambre d'Agriculture du Calvados), Steve **GOURMAUD** (Région Normandie - Chargé de mission PNR Service environnement)

ÉTAIENT EXCUSÉS

Pour la Région

Caroline AMIEL, Jean-Manuel COUSIN, Hubert DEJEAN DE LA BATIE, Claudie LAUNOY, Robert RETOUT, Nathalie THIERRY, Didier VERGY

Pour les conseils départementaux

Christèle CASTELEIN, Jacques COQUELIN, Gabriel DAUBE, Marc LEFEVRE, Françoise LEROSSIGNOL, Patricia GADY-DUQUESNE, Patrick THOMINES

Accusé de réception en préfecture 050-255002552-20190308-DELIB_CS2019_10-DE Date de télétransmission : 08/03/2019 Date de réception préfecture : 08/03/2019

<u>Pour les Communautés de Communes</u> Michel **DAVY DE VIRVILLE**, Jacky **MAILLARD**

Pour les communes

Claire BROHIER (Sainte Mère Eglise), Mickaël LALANDE (Montmartin en Graignes), Jean-Pierre LHONNEUR (Carentan les Marais), Frédéric MALVAUD (Saint Nicolas de Pierrepont), Jean-Pierre MANIGLIER (Picauville), Michel MARIETTE (Rubercy), Géraldine MAUDUIT (Rémilly les Marais), Michel MAUDUIT (Isigny sur Mer), Hubert MOUCHEL (Lestre), Yann MOUCHEL (Varenguebec), Didier REMON (Beuzeville la Bastille), Maurice STIEMBERT (Appeville), Alexandra UHLMANN (Le Mesnil Vénéron)

Pour les membres associés

Daniel **DUFEU** (Président du CCI Ouest Normandie), Jean **KUGLER** (Directeur de la DDTM de la Manche, Laurent **MARY** (Directeur de la DDTM du Calvados), Vincent **FERRIER** (Sous-Préfet de Bayeux), Jean-Léonce **DUPONT** (président du Conseil Départemental du Calvados), Marc **LEFEVRE** (président du Conseil Départemental de la Manche), Emmanuel **FOUCHET** (Directeur CAUE de la Manche), Marc **LECOUSTEY** (Chambre d'Agriculture de la Manche), Edmond **AICHOUN** (Sous-Préfet de Coutances)

Etaient également présents (Parc naturel régional des Marais du Cotentin et du Bessin) :
Agnès ORANGE, Fabienne COLLINEAU, Joëlle RIMBERT, Jean-Baptiste WETTON, Guillaume
HEDOUIN

soit un quorum de 28 membres présents sur 58 Nombre de votants 28 présents + 9 pouvoirs soit 37 votants.

CS 2019/10 Finances locales - Divers - Marché public TRA-2016-03 "Travaux sur l'ENS des marais des Ponts d'Ouve" - Lot 1 "Coupe de roseaux et saules sur îlots et abords du plan d'eau" - plan d'échelonnement

Cette délibération complète les délibérations n° CS 2017/18 et CS 2018/08

Délibération : Le Comité Syndical valide le plan d'échelonnement des dépenses suivantes sur la période restant à courir soit pour l'année 2019 : 1 592,72 € ; année 2020 : 1 637,75 € ; année 2021 : 1 688,40 € et année 2022 : 1 744,68 € et autorise le président à signer toutes les pièces du dossier.

Pour extrait certifié conforme, Transmis en Préfecture le 4 mars 2019

> Le Président du Parc Jean MORIN

PARC NATUREL REGIONAL DES MARAIS
DU COTENTIN ET DU FESSIN
3 Village Ponts de Que

Spint-Côme-du-Mont 0590 CARENTAN-LES-MARAIS 33 71 61 99 - info@pare-cotentin-bes

Accusé de réception en préfecture 050-255002552-20190308- 2

DELIB_CS2019_10-DE Date de télétransmission : 08/03/2019 Date de réception préfecture : 08/03/2019